

Modèle de règlement sur le classement des demandes prioritaires

Il est proposé que l'ordre de classement soit le suivant :

- 1) victime de sinistre ou logement insalubre ;
- 2) victime de violence conjugale ;
- 3) locataire de HLM ayant besoin d'un transfert pour des raisons de santé / sécurité ;
- 4) relogement obligatoire en raison de la typologie ;
- 5) locataire ayant besoin d'un transfert de logement pour d'autres motifs ;
- 6) victime d'expropriation en raison d'un programme municipal ou provincial ;
- 7) bénéficiaires d'un supplément au loyer dans un immeuble sans but lucratif.